

Service des Fêtes et Marchés

9, rue Chimay

L-1333 Luxembourg

✉ videgrenier@vdl.lu

☎ (00352) 4796-4299

☎ (00352) 4796-7602

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LE VIDE-GRENIER DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

- 1) Le vide-grenier est réservé aux particuliers / personnes privées, leur permettant de vendre ou d'échanger des objets venant de leur propre ménage. La vente de denrées alimentaires, de boissons, d'animaux, d'objets neufs (revente) ou de tout autre article interdit par la loi est strictement défendu.
- 2) La vente de vêtements et de chaussures ne doit pas dépasser un quart de la surface de l'emplacement.
- 3) En outre est interdite toute promotion religieuse, exposition de livres, d'informations ou distribution de flyers ayant pour objet une religion.
- 4) **Les inscriptions se font via renvoi du présent formulaire (de préférence par l'email videgrenier@vdl.lu) du 1^{er} au 10^{ème} jour du mois précédent le vide-grenier en question. Tout envoi à une autre date ne sera pas pris en considération. La participation est gratuite.**
- 5) **Les emplacements seront attribués prioritairement aux habitants de la Ville, puis selon la date de réception de la demande.**
- 6) Un emplacement correspond à 4 mètres de face de vente (1 table et 2 bancs sont mis à disposition).
- 7) Le jour même, la mise en place se fait entre 5:30 et 8:30 hrs. L'accès pour le déchargement de la marchandise est limité à **une seule voiture**. Des participants désirant s'installer côté à côté doivent arriver ensemble.
- 8) La vente a lieu de 10 à 17 hrs. Les participants doivent respecter cet horaire et ne pas fermer voire démonter leur stand avant l'heure de fin.
- 9) Une confirmation de participation sera envoyée par voie postale aux candidats retenus à l'adresse renseignée sur le présent formulaire **après le 10^{ème} jour et au plus tard le 20^{ème} jour** du mois précédent le vide-grenier en question. **Cette confirmation ainsi que le formulaire sont à présenter le jour même. Elle est nominative et non transmissible.**
- 10) Les candidats n'ayant pas reçu de confirmation de participation au plus tard le 20^{ème} jour du mois précédent le vide-grenier en question ne sont pas admis.
- 11) Les consignes des agents de la Ville ou mandatés par la Ville sont à respecter rigoureusement sous peine d'exclusion du marché. Toute personne se présentant sous un faux nom sera exclue.

Données personnelles

Nom :

Prénom:

Rue et Numéro :

Localité:

Téléphone :

E-Mail:

Demande d'emplacement (cocher la case qui convient / limité à 1 participation par saison)

<input type="checkbox"/>	7 avril	Place Guillaume II
<input type="checkbox"/>	5 mai	Avenue de la Gare
<input type="checkbox"/>	2 juin	Place Guillaume II
<input type="checkbox"/>	7 juillet	Avenue de la Gare

<input type="checkbox"/>	4 août	Place Guillaume II
<input type="checkbox"/>	1 septembre	Place Guillaume II
<input type="checkbox"/>	6 octobre	Place Guillaume II

Le participant déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et notamment que tous ses articles proviennent de son ménage personnel, qu'il ne participe ni comme marchand professionnel (p.ex. brocanteur, antiquaire, etc.), ni semi-professionnel (p.ex. revendeur) et qu'il ne vend pas de marchandises de sa propre production (artisanat, etc.). Toute fausse déclaration entrainera l'exclusion du vide-grenier. Signer avec la mention "**lu et approuvé**"

Date et signature :